



## GUIDE PRATIQUE DU CFA LE ROBILLARD

Directeur EPL -----Saïdi LAWAL  
Directeur Adjoint EPL ----- Samuel BERNABEL  
Directeur CFA-CFPPA-----Guillaume LE BIGOT  
Directrice Adjointe CFA/Référent Handicap -----Sandra JEHANNE  
Conseillères Vie Apprentissage-----Virginie DANIEL/Sonia OLIVIERO  
Accueil – Assistante de formation pédagogique ----- Nadine VAINI  
Assistant de formation administratif----- Esaïe SZYMANSKI

|   |  |
|---|--|
| <b>ACCUEIL CFA</b>                            | <b>02 31 42 61 21 / <a href="mailto:cfa.le-robillard@educagri.fr">cfa.le-robillard@educagri.fr</a></b> |
| Lundi au Jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 – 17h30 | Vendredi : 8h30 – 12h30  |

DIRECTION DU CFA ----- Tél : 02 31 42 61 22  
VIE SCOLAIRE CFA ----- Tél : 02 31 42 61 31  
INFIRMERIE ----- Tél : 02 31 42 61 18  
PERMANENCE TELEPHONIQUE ----- Tél : 06 88 33 13 60

### HORAIRES DES COURS

Lundi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h35  
Mardi au Jeudi : 8h00 - 12h05 / 13h30 – 17h35  
Vendredi : 8h00 - 12h05

### HORAIRES DU SELF

|                                     |                                 |                              |
|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|
| Petit déjeuner : <b>7h00 à 7h45</b> | Déjeuner : <b>11h45 à 13h00</b> | Dîner : <b>18h30 à 19h15</b> |
|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|

### L'INTERNAT

**avec accueil possible le dimanche soir de 20h à 21h30 sans restauration**

|             |  |
|-------------|--|
| 6h45-7h30   | Douche et rangement des chambres   |
| 7h45        | Fermeture des internats  |
| 11h45-13h00 | Temps repas  |
| 17h45       | Pointage pour les internes en chambre collective   |
| 18h30-19h15 | Temps repas  |
| 19h45       | Pointage pour les internes en chambre collective   |
| 19h45-21h00 | Temps d'étude  |
| 21h30       | Dernier pointage pour les internes en chambre collective et<br>Fermeture des internats jusqu'au lendemain matin. |
| 22h30       | Extinction des lumières et pointage pour les internes en chambre individuelle BTS.                               |

## INSCRIPTION AU CFA

### Pour une entrée en formation CAPa - BP CMA - BAC

- Remplir le formulaire de contact sur le site Le Robillard <https://le-robillard.fr> ([Onglet infos contacts- contacter le CFA](#)) afin que nos services traitent la demande.
- Ou contacter le secrétariat du CFA soit au 02 31 42 61 21 soit par mail [cfa.le-robillard@educagri.fr](mailto:cfa.le-robillard@educagri.fr) pour la procédure d'inscription à un mini-stage (caractère non obligatoire mais vivement conseillé) et au test de positionnement et avoir les différentes étapes d'inscriptions au CFA.
- Chercher un maître d'apprentissage en adéquation avec la formation demandée et validé par l'équipe pédagogique du CFA.
- Prendre un rendez-vous auprès du CFA pour la signature du contrat d'apprentissage : présence du jeune, du responsable légal s'il est mineur et du maître d'apprentissage.
- Envoi du dossier d'inscription à retourner complet le plus rapidement possible au CFA.

### Pour une entrée en formation Post BAC (BTS)

- S'inscrire sur la plateforme Parcoursup via le lien <https://www.parcoursup.fr> en respectant les dates et les étapes définies.
- Dès la clôture des inscriptions, se positionner sur les créneaux proposés pour un entretien de recrutement.
- Entretien de positionnement.
- Décision d'admission sur Parcoursup à valider par le candidat.
- Admission définitive sous condition de contrat d'apprentissage et d'obtention du diplôme requis.
- Envoi du dossier d'inscription à retourner complet le plus rapidement possible au CFA.

### Pour une entrée en formation LICENCE

- Remplir le formulaire de contact sur le site Le Robillard <https://le-robillard.fr> ([Onglet infos contacts - contacter le CFA](#)) afin que nos services traitent la demande.
- Entretien de recrutement avec les responsables de la formation qui renseignent sur les différentes étapes d'inscription au CFA.
- Document à fournir (Pièce Identité – Diplôme requis – lettre de motivation – CV)
- Admission définitive sous condition de contrat d'apprentissage et d'obtention du diplôme requis.
- Envoi du dossier d'inscription à retourner complet le plus rapidement possible au CFA.

### Pour une entrée en formation ASV

- Remplir un dossier de candidature sur le site d'APFORM : <http://eva.apform.fr>
- Information collective aux journées portes ouvertes ou en visioconférence
- Test de raisonnement
- Trouver un maître d'apprentissage
- Test de positionnement après signature du contrat.

## PLANNING ALTERNANCE POUR TOUTES LES FORMATIONS

Toutes les formations suivent un calendrier d'alternance établi par année scolaire. Ce calendrier est transmis au moment de la signature du contrat et chacun s'engage à le respecter.

## ASSIDUITE

La semaine de cours au Centre de Formation est de 35h.

Les absences de cours ne sont pas autorisées. Seules les **absences justifiées par un arrêt de travail**, une convocation officielle ou avec un justificatif pour un évènement familial sont reconnues par le Centre de Formation au regard de la législation du travail.

Les absences non justifiées et les retards seront obligatoirement rattrapés le vendredi après-midi.

Toute sortie anticipée du CFA doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence signée par le responsable légal pour les mineurs et remplie par l'apprenti majeur.

Si l'apprenti est malade, il doit impérativement avoir un arrêt de travail pour justifier son absence.

Un exemplaire est à donner dans les 48h au maître d'apprentissage, le second volet du document est à envoyer à la Sécurité Sociale, une copie de l'arrêt doit être fourni au CFA sous 48h également.



L'apprenti est salarié y compris pendant les semaines de scolarité au CFA.

En cas d'absence non justifiée, le maître d'apprentissage est en droit de faire une retenue sur salaire.

En cas d'accident, on le considère comme accident de travail si celui-ci se produit :

- sur le parcours domicile-CFA ou domicile-lieu de travail.
- pendant les heures de cours au CFA.
- pendant les heures de travail chez l'employeur.

Dans tous les cas, l'employeur doit faire une déclaration à l'organisme d'assurance sociale dont il dépend.

## AIDES AUX APPRENTIS

- Aide au permis de conduire pour les jeunes de 18 ans et plus, sous contrat d'apprentissage et sur présentation de la facture de l'Auto-Ecole.
- Aide au logement via Mobilité Jeune.
- Aide au 1<sup>er</sup> Equipement Professionnel Individuel pour la 1<sup>ère</sup> année du contrat d'apprentissage
- Participation aux frais d'hébergement et restauration (voir détail dans la partie tarifs PENSIONS)

## MATERIEL SCOLAIRE A PREVOIR

Une liste des fournitures scolaires sera à consulter sur le site <https://le-robillard.fr>. Elle peut varier en fonction de la formation choisie.

## COMPOSITION DU TROUSSEAU ET EQUIPEMENTS PROFESSIONNELS

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Pour tous les apprentis</b>      | <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 tenue de sport complète pour les cours EPS (survêtement, chaussures de sport et serviette)</li><li>- Les équipements professionnels sont obligatoires (Combinaison de travail, chaussures de sécurité)</li><li>- Un cadenas pour ranger les équipements professionnels.</li></ul>   |
| <b>Pour les internes uniquement</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Linge de lit 90 x 190 (protège matelas, drap housse, couette, housse de couette, oreiller avec taie)</li><li>- Linge de toilette (serviette et nécessaire de toilette (savon, brosse à dent, dentifrice...))</li><li>- Un cadenas pour ranger les affaires personnelles.<br/><i>↳ Les chambres sont attribuées chaque semaine. L'apprenti doit venir récupérer sa clé en arrivant et la rendre avant son départ chaque semaine.</i></li></ul> |

## TARIFS PENSION ET DEMI PENSION POUR LES JEUNES SCOLARISES AU CFA

3 régimes sont proposés : **Externe / Demi-Pensionnaire / Interne.**

La facturation se fait par période à savoir : Septembre à Décembre / Janvier à Mars / Avril à Juillet.

↳ Tout changement de régime ne pourra intervenir en cours de période, il pourra être effectif uniquement à la période de facturation qui suit la demande (demande faite par écrit et justifiée du responsable légal ou de l'apprenti(e) majeur(e)).

L'hébergement se fait en chambre collective ou individuelle, il n'est pas possible de choisir le format car les chambres sont attribuées en fonction des places disponibles dans la semaine.

### Tarif HEBERGEMENT et RESTAURATION (Tarifs valables à partir de septembre 2024)

|                                 | Repas<br>Midi | Repas<br>Soir | Nuitée en chambre collective<br>(Nuit + Petit Déjeuner) | Nuitée en chambre individuelle<br>(Nuit + Petit Déjeuner) |
|---------------------------------|---------------|---------------|---|---|
| <b>TARIF</b>                    | <b>4.10 €</b> | <b>3.22 €</b> | <b>6,10 €</b>   | <b>7,70 €</b>   |
|                                 |               |               | <b>+ 5,00 € de frais annexes hébergement</b>            |   |
|                                 |               |               | <b>11,10 €</b>  | <b>12,70 €</b>  |
| Supplément option dimanche soir |               |               | Prix d'une nuitée (collective ou individuelle)          |   |
| Supplément option week-end      |               |               | <b>9,00 € (forfait 2 nuits sans repas)</b>              |   |

En ce qui concerne la facturation de la pension et demi-pension, le calcul se fait sur le nombre de repas et de nuitées. **Une semaine se compose en général de 9 repas et 4 nuitées** mais il est possible de choisir une option pour la nuitée supplémentaire le dimanche soir (sans repas).

Depuis La réforme de la formation par apprentissage, **les opérateurs de compétences participent aux frais d'hébergement et de restauration des apprentis, soit une aide de 3€ par repas et 6€ par nuitée.**

A noter que le montant des aides est directement déduit sur les factures envoyées aux familles.

**A titre indicatif, tarif reste à charge facturé pour une semaine (incluant les aides restauration et hébergement).**

|  |         |
|--|---------|
| 1 semaine demi-pensionnaire (5 repas)                        | 5,50 €  |
| 1 semaine interne en chambre collective                      | 26,78 € |
| 1 semaine interne en chambre collective avec dimanche soir   | 35.78 € |
| 1 semaine interne en chambre individuelle                    | 33,18 € |
| 1 semaine interne en chambre individuelle avec dimanche soir | 42.18 € |

## TRANSPORTS

### SNCF – Bus Verts : ATOUMOD – Une seule carte

Un seul titre pour voyager dans toute la Normandie et combiner tous les modes de transport : train, bus, vélo...  
Informations et Inscription sur le site Internet TER Normandie – Rubrique Tarifs et Achats - Atoumod

#### Horaires Bus Verts du CALVADOS : Navettes ligne 162

| Arrêts                   | Dimanche soir | Lundi matin |
|--------------------------|---------------|-------------|
| Gare Mézidon             | 20h40         | 08h50       |
| Gare St Pierre Sur Dives |               | 09h05       |
| Lycée Le Robillard       | 21h05         | 09h20       |

| Arrêts             | Vendredi après-midi | Vendredi après-midi |
|--------------------|---------------------|---------------------|
| Lycée le Robillard | 15h30               | 16h30               |
| Gare Mézidon       | 15h55               | 16h55               |

#### Astrobus / Agglo Lisieux – Ligne 40 Le Robillard

Ce transport scolaire dessert quotidiennement le lycée Le Robillard en provenance de la Gare de Mézidon.  
Informations et Inscription sur le site Internet de Lisieux-Normandie – Rubrique Aménager – Mobilité Transport scolaire

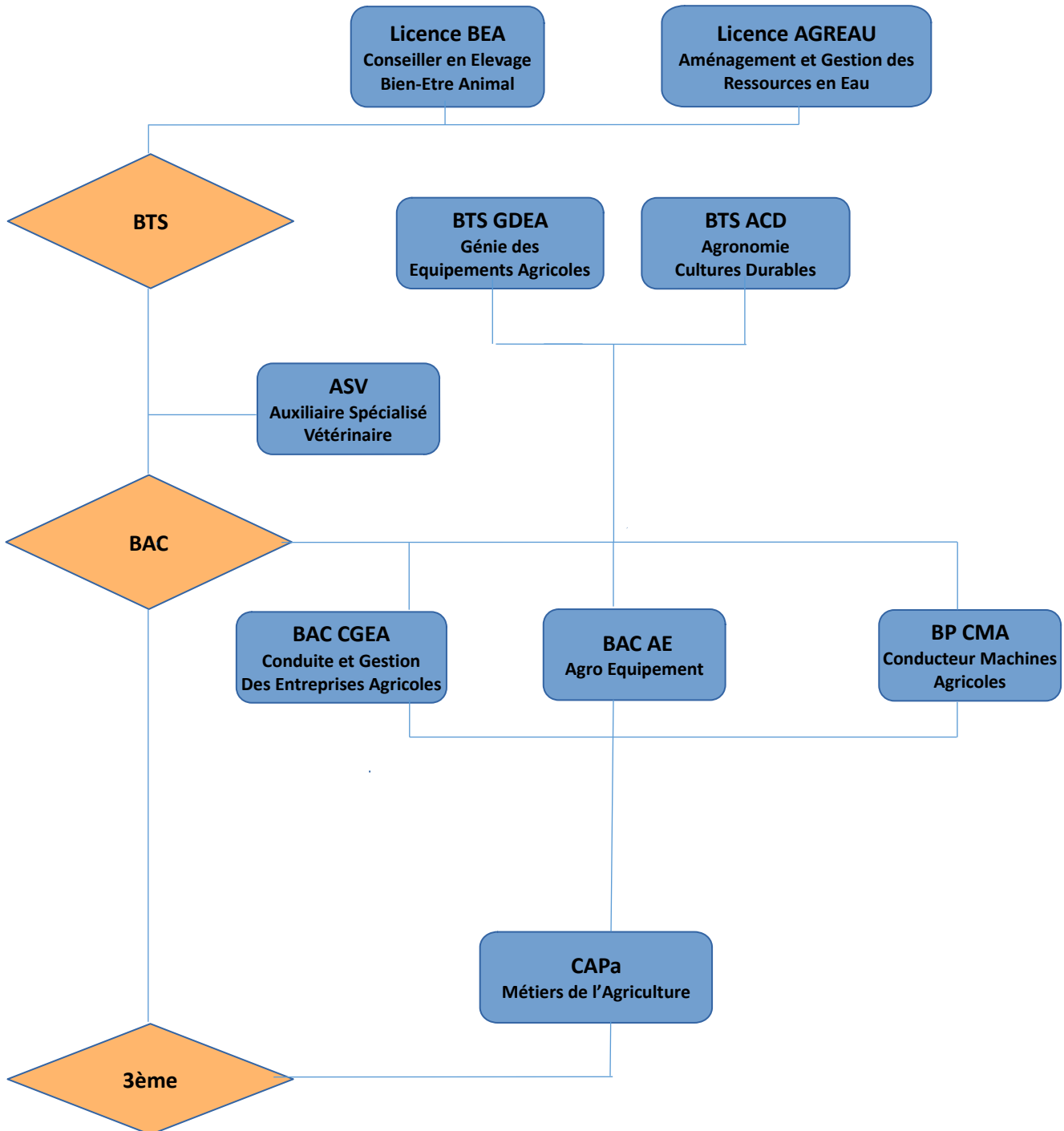
#### Horaires Astrobus / Agglo Lisieux - Ligne 40

| ALLER                                       |                        |                           |                           |                    |
|---|------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------|
| LUNDI – MARDI – MERCREDI – JEUDI - VENDREDI |                        |                           |                           |                    |
| Horaires                                    |                        | Arrêts                    |                           | Communes           |
| 07h10                                       |                        | Gare SNCF Mézidon         |                           | Mézidon Canon      |
| 07h20                                       |                        | Les Quatres Routes        |                           | Mesnil-Mauger      |
| 07h25                                       |                        | Bretteville/Dives         |                           | Bretteville/Dives  |
| 07h30                                       |                        | St Pierre Gare SNCF       |                           | Saint Pierre/Dives |
| 07h35                                       |                        | St Pierre place du marché |                           | Saint Pierre/Dives |
| 07h45                                       |                        | Lycée Le Robillard        |                           | L'Oudon            |
| RETOUR                                      |                        |                           |                           |                    |
| Horaires<br>(Lundi – Mardi –<br>Jeudi)      | Horaires<br>(Mercredi) | Horaires<br>(Vendredi)    | Arrêts                    | Communes           |
| 17H45                                       | 12h45                  | 17h20                     | Lycée Le Robillard        | L'Oudon            |
| 17H55                                       | 12h55                  | 17h30                     | St Pierre place du marché | Saint Pierre/Dives |
| 18H00                                       | 13h00                  | 17h35                     | St Pierre Gare SNCF       | Saint Pierre/Dives |
| 18H05                                       | 13h05                  | 17h40                     | Bretteville/Dives         | Bretteville/Dives  |
| 18H10                                       | 13h10                  | 17h45                     | Les Quatres Routes        | Mesnil-Mauger      |
| 18h20                                       | 13h20                  | 17h55                     | Gare SNCF Mézidon         | Mézidon Canon      |

### COVOITURAGE

A la rentrée, un système d'affichage dans le hall de la vie scolaire du lycée est proposé afin de faciliter les démarches de covoiturage (Bulletin d'offre et/ou de demande). N'hésitez pas à vous y inscrire.

## Nos FORMATIONS en APPRENTISSAGE



 Formations dispensées au CFA/CFPPA Le Robillard en apprentissage

## Les outils de communication

### ↳ Messagerie, courriel

♦ Tous les échanges se font via l'adresse [cfa.le-robillard@educagri.fr](mailto:cfa.le-robillard@educagri.fr) et une adresse mail « le-robillard » est créé à l'entrée au CFA pour les apprentis.

Pour la famille, les adresses mails de communication sont celles inscrites sur le dossier d'inscription, et pour l'employeur nous privilégions l'adresse notée sur le contrat d'apprentissage.

### ↳ Pour suivre la scolarité

♦ YPAREO est le logiciel de gestion administratif et de vie scolaire.

Chacun (apprenti, parents, employeur) reçoit par mail en début d'année scolaire un code d'accès à la plateforme, et peut y retrouver :

- Le fil d'actualité du CFA
- L'emploi du temps, cahier de texte, bulletins
- Les informations sur le contrat d'apprentissage

### ↳ Le site internet

♦ Le site du Robillard <https://le-robillard.fr/> retrace l'ensemble des actions ayant lieu dans l'établissement et permet aussi de nous contacter par mail à tout moment via l'onglet «*infos et contact*».

